



## POI – Plan d'Opération Interne

Vous êtes une ICPE soumise à autorisation ou un site SEVESO? Vous devez rédiger ou mettre à jour votre POI tous les 3 ans.

### **Réglementation :**

- Article 6 de la loi du 19 juillet 1976
- Décret du 21 septembre 1977
- Circulaire du 30 décembre 1991

### **Durée :**

Selon l'importance du site

### **Objectifs :**

- Identifier les scénarios à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'opération interne (POI)
- Définir le contenu des plan d'urgence, ainsi que les moyens à mettre en œuvre par l'entreprise
- Superviser la rédaction, la mise en œuvre et la mise à jour du POI dans l'entreprise

### **Programme :**

- Sélection des scénarios à prendre en compte
- Définir l'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens de protection du personnel et de l'environnement
- Définir le schéma d'alerte
- Définir les moyens à mettre en place
- Rédiger les fiches réflexes
- Rédiger ou mettre à jour le POI